

Rubrique: Construction, territoire, énergie et transports

Sous-rubrique: Demande d'autorisation de construire

Date de publication: KABVS 18.09.2026

Visible par le public jusqu'au: 18.09.2029

Numéro de publication: BA-VS05-0000023899

Entité de publication

Canton du Valais - Commission cantonale des constructions, Kanton Wallis - Kantonale Baukommission, Rue des Creusets 5, 1951 Sion

Demande d'autorisation de construire - Projet de passerelle pour l'eau potable et réseaux sur le torrent de la Croix du Nant sur la commune de Troistorrents, Troistorrents

Titre du projet de construction

Projet de passerelle pour l'eau potable et réseaux sur le torrent de la Croix du Nant sur la commune de Troistorrents

Numéro pour consultation eConstruction

28cb92d0

Requérant(e)

Commune Troistorrents

Auteur(e) de plans

Kevin Michaud

Auteur(e) de plans - Entreprise

ARC Génie Civil SA

Parcelle

Parcelle 2858, No Folio 21, Lieu-dit Perraya, Croix du Nant

Parcelle

Parcelle 734, No Folio 17, Lieu-dit Perraya, Croix du Nant

Coordonnées

2'560'529 1'121'016

Propriétaire

Janine Donnet

Propriétaire

Commune Troistorrents

Affectation(s) de la (des) zone(s)

Zone agricole 2, Zone d'habitation

Dérogation(s)

24 ss LAT, Zone réservée, Construction dans l'espace réservé aux eaux (ERE)

Demandes spéciales**Demande d'autorisation pour les constructions dans l'espace réservé aux eaux (ERE):**

Conformément à l'article 41c de l'Ordonnance fédérale sur la protection des eaux du 28 octobre 1998 (OEaux) et à l'article 14 de la Loi cantonale sur les dangers naturels et l'aménagement des cours d'eau du 10 juin 2022 (LDNACE), sont soumises à l'enquête publique les constructions sises dans l'espace réservé aux eaux (ERE).

Moyen de droit / Consultation

Le(s) dossier(s) est (sont) consultable(s) sur la plateforme eConstruction, auprès de l'administration communale, veuillez-vous référer à la commune pour la consultation du BO, et auprès de la CCC les jours ouvrables de 8h30 à 11h30 et de 14h00 à 17h00 (16h00 veille de fête). Les oppositions / réserves de droit privé éventuelles motivées en particulier quant à la qualité pour agir, doivent être formulées par écrit et adressées soit par courrier (le timbre postal faisant foi) à la CCC, Rue des Creusets 5, CP 670, 1951 Sion soit déposées sous format numérique directement sur la plateforme eConstruction dans un délai de 30 jours à partir de la date de la publication dans le Bulletin officiel (eBO). La CCC vous rend attentif aux modalités mentionnées aux articles 57 et 58 LC concernant le délai et la forme.

Point de contact

Secrétariat cantonal des constructions et police des constructions
Rue des Creusets 5
1950 Sion

Délai de mise à disposition

Expiration du délai: 19.10.2026